



## SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)  
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



# SE-UNSA REIMS - Flash du 10 décembre 2010

## Au sommaire :

- 1/ Mutations inter
- 2/ Réforme STI2D : il faut de la transparence !
- 3/ Du nouveau sur les sanctions
- 4/ Du côté de nos jeunes collègues...
- 5/ Non, les enseignants ne sont pas des privilégiés !
- 6/ Les résultats de PISA 2009 : éléments d'analyse
- 7/ Colloque : Imaginons le collège de demain

### 1/ Mutations inter

Le serveur du mouvement Inter est fermé depuis le 7 décembre. A partir de là, le rectorat de Reims envoie les confirmations de demandes dans les établissements. Ces documents sont à retourner signés, accompagnés des pièces justificatives, à votre chef d'établissement dans les plus brefs délais. **Après renseignements pris auprès du Rectorat, la date limite du 10 décembre 2010 pour retourner la confirmation et les pièces justificatives peut être reculée de quelques jours. Il faut cependant impérativement que cela arrive au Rectorat avant le vendredi des vacances...**

Si vous constatez des erreurs, corrigez en rouge sur la confirmation. (voir la liste des pièces justificatives : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2692>)

N'oubliez pas de faire des copies de tous vos documents et d'en envoyer un exemplaire, avec votre fiche de suivi à la section académique du SE-Unsa pour que les élus puissent suivre votre dossier.

### 2/ Réforme STI2D : il faut de la transparence !

La réforme de la série STI devenue STI2D constitue un véritable bouleversement. L'introduction du développement durable dans le nom de la série n'est que l'aspect le plus visible d'une refonte totale de l'organisation des enseignements technologiques industriels. Désormais, les enseignements technologiques sont organisés autour d'enseignements transversaux communs à tous les élèves de la série et d'enseignements spécifiques.

Pour les enseignants, ces nouvelles modalités demandent un effort important de formation. Pour l'heure, les modalités des plans de formation sont inacceptables et les personnels qui en bénéficient sont désignés dans la plus grande opacité. De son côté, le ministère affirme que les modules de formation seront publiés en janvier et que les académies les mettront en œuvre en fonction de leurs moyens.

Dans les établissements, on est inquiet car les dotations risquent d'être réduites. La préparation de la rentrée prochaine doit impérativement se faire dans la transparence. Les débats avec les collègues, en conseil pédagogique et en conseil d'administration, doivent permettre de faire les meilleurs choix pour la répartition des heures.

Le SE-Unsa se battra afin que les moyens attribués aux établissements soient abondés pour faire face à la réforme. Les enseignements technologiques ne doivent pas être les grands oubliés de la réforme du lycée !

### 3/ Du nouveau sur les sanctions

Parmi les avatars des Etats généraux de la sécurité à l'école, Luc Chatel a engagé une « réforme » des procédures disciplinaires dans les établissements.

A côté des mesures symboliques comme l'inscription obligatoire dans les règlements intérieurs des « règles élémentaires de civilité et de comportement », plusieurs points des procédures disciplinaires sont assez sensiblement modifiés.

Le décret institutionnalise des "commissions éducatives" censées suivre les situations des élèves dont le comportement est problématique et ceux qui ont déjà été sanctionnés. Le plus souvent, ces missions étaient

jusqu'alors assurées par des commissions vie scolaire, souples et informelles. Il est à craindre que la rigidité introduite par ce décret ne les rendent que peu opérationnelles.

Autre modification : celle de l'échelle des sanctions. L'exclusion temporaire de plus de huit jours est supprimée. L'exclusion temporaire de la classe est désormais distinguée de l'exclusion temporaire de l'établissement. Dans le premier cas, l'élève devra obligatoirement être accueilli dans l'établissement. Des mesures d'utilité collective, de compensation ou de réparation font leur apparition dans l'échelle des sanctions mais elles pourront aussi intervenir comme « mesure alternative à une sanction ». La distinction entre les deux est loin d'être claire !

Concernant les personnels, le chef d'établissement sera désormais tenu d'engager une procédure disciplinaire en cas de violence verbale et le conseil de discipline sera obligatoirement saisi en cas de violence physique.

Une circulaire est en cours d'élaboration pour préciser l'application du décret. A l'issue du processus, tous les règlements intérieurs d'établissement devront être modifiés pour tenir compte des évolutions. Pour autant, la question de la sécurité ne se limite pas à des textes. Rien ne pourra être résolu si les moyens humains consacrés au bon fonctionnement des établissements continuent de fondre !

#### 4/ Du côté de nos jeunes collègues...

##### **Ce n'est pas la joie !**

Jeune enseignant ou CPE, stagiaire ou néo-titulaire c'est pas drôle tous les jours. Partagez vos expériences, exprimez votre colère, votre désarroi, vos satisfactions... Vous pensez que la formation doit être améliorée : faites connaître la réalité du terrain ! <http://www.viedejeuneprof.org/>



##### **D'autant que le Ministère s'arc-boute sur la Mastérisation : « Tout va très bien ! » selon Luc Chatel**

Reçu en audience pour dresser un premier bilan de la mastérisation, le SE-Unsa déplore qu'à aucun moment les questions de fond n'ont pu être posées: qu'est-ce que le métier d'enseignant, quelle formation professionnelle est nécessaire ? Tout cela a été soigneusement évité, au prétexte qu' « on ne va pas refaire l'histoire.. »

Le SE-Unsa ne partage absolument pas l'optimisme dont ont fait preuve ses interlocuteurs. Nous pouvons mesurer, chaque jour, la difficile réalité que vivent les enseignants et personnels d'éducation stagiaires. Sentiment de solitude et d'abandon, épuisement, désarroi... constituent leur lot quotidien. Ces collègues témoignent de leur impossibilité d'avoir un quelconque recul sur leur pratique et découvrent que le volet « acquis professionnels » leur fait cruellement défaut.

Le SE-Unsa continue d'exiger le retrait de cette réforme. Pour le SE-Unsa, la formation des enseignants et des personnels d'éducation doit se dérouler en plusieurs étapes :

- préprofessionnalisation dès la licence
- concours en fin de M1
- années de M2 et de stagiaire en alternance
- titularisation s'appuyant sur les regards croisés des formateurs

Pour le SE-Unsa, lourde est la responsabilité des organisations syndicales qui, en son temps, ne se sont pas opposées à cette réforme. On les voit aujourd'hui s'agiter pour faire oublier cette forfaiture. N'ayons pas la mémoire courte envers ceux qui ont envoyé les stagiaires dans le mur en échange d'une revalorisation dont chacun peut aujourd'hui « apprécier » la qualité.

#### 5/ Non, les enseignants ne sont pas des privilégiés !

Les enseignants sont moins payés que les autres cadres selon le rapport annuel de la Fonction publique qui vient de paraître.

Les données salariales de 2008 sont éclairantes. Le salaire mensuel moyen des enseignants est très inférieur à celui de tous les autres cadres. Avec 2364€, il est même très proche du celui d'un fonctionnaire de l'État (2328€). Le différentiel est de 30% avec un cadre territorial, de 52% avec le privé, 55% avec les autres cadres de l'État et culmine à près de 70% avec les cadres hospitaliers...



On mesure l'injustice. Au moment où le ministère de l'Éducation nationale prétend en avoir fini avec la revalorisation des enseignants malgré les engagements présidentiels, ces chiffres sont édifiants. Malmenés par rapport à leurs collègues européens, les enseignants le sont tout autant en comparaison des autres cadres français. L'augmentation du niveau de recrutement ne peut que rendre cette perception plus injuste et aviver la concurrence sur les viviers de recrutement. Ajoutés au blocage de la valeur du point d'indice, de l'augmentation des retenues pour pension, les salaires se déprécient. Le sentiment de déclassement ne peut qu'en être renforcé.

Le SE-Unsa continue à revendiquer une revalorisation pour tous les enseignants.

## 6/ Les résultats de PISA 2009 : éléments d'analyse

C'est avec désolation, mais sans résignation, que les enseignants voient se renforcer la distance entre l'École et les élèves qui en ont le plus besoin.

Les résultats de PISA 2009 confirment que la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, tout en montrant des évolutions inquiétantes. En compréhension de l'écrit, les écarts se creusent entre les élèves les plus performants et ceux qui sont en grande difficulté. Ils se creusent également entre les garçons et les filles. Quant à la proportion d'élèves dont la performance est inférieure au niveau 2, elle est passée de 15% en 2000 à 20% en 2009. L'impact du milieu socio-économique est plus important en France que dans la moyenne de l'OCDE.

La politique éducative et budgétaire conduite depuis 2002 et amplifiée depuis 2007 a ignoré les besoins des élèves les plus fragiles. Démantèlement de la sectorisation, asphyxie des RASED, abandon du collège, hausse des effectifs, notre école n'a pas les moyens d'agir efficacement auprès des élèves les plus éloignés de la réussite.

Le SE-Unsa demande une autre politique qui donne aux enseignants les moyens de faire réussir tous les élèves, à commencer par une formation professionnelle solide alors que la masterisation l'a mise à sac. Il demande que la scolarité obligatoire soit effectivement organisée autour de l'objectif de l'acquisition du socle commun par tous les élèves, ce qui signifie refus de la sélection précoce, continuité éducative entre école et collège et développement des moyens au service de l'individualisation au sein de classes hétérogènes.

Christian CHEVALIER, Secrétaire Général du SE-UNSA

Nous reproduisons ici la note présentant les résultats de la France et synthétisant les principaux enseignements de l'enquête. <http://avenirducollege.wordpress.com/2010/12/07/pisa-2009-les-resultats-de-la-france/#more-565>

## 7/ Colloque : Imaginons le collège de demain

Le SE-UNSA organise à Paris, le mercredi 12 janvier 2011, un colloque sur le thème « imaginons le collège de demain ». Lieu : MGEN 3 Square Max-Hymans 75015 Paris

*« Lieu de souffrance pour une grande proportion d'élèves et pour leurs enseignants, le collège peut devenir un lieu d'épanouissement et de réussite à condition de réviser en profondeur les principes qui le régissent. Imaginer le collège de demain, tel est le défi que nous vous invitons à relever. »*

En partenariat avec le *Café pédagogique* et le CRAP, ce colloque constituera un temps fort de notre réflexion commune. Avec le concours d'experts et de praticiens reconnus, nous placerons les apprentissages des élèves et leur évaluation au cœur du projet pour construire le collège de demain. Puis, nous conjuguerons les approches politiques, syndicales et professionnelles pour cerner les spécificités du métier d'enseignant en collège et les faire reconnaître.

**Vous êtes intéressé(e) → Toutes les infos pratiques <http://www.se-unsa.org/spip.php?article2698>**

# Mon choix c'est l'Unsa !

### Vos contacts au Se-UNSA :

Jean-Michel ALA VOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, Sylvie GANTHIER, Jérôme BOUINOT et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, élu(e)s en CCP Enseignants non titulaires

Smaïn AFARTOUT et Mélanie CARTON, élu(e)s en CCP Non enseignants, non titulaires

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre .... j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/reims/spip.php?article109>*